

divers modes de transport dans les régions où il existe une véritable concurrence. Dans les régions où il n'y a pas vraiment de concurrence, on ne saurait permettre aux tarifs de transport d'atteindre le seuil de tolérance du marché. L'examen des frais qu'entraîne la fourniture de services comparables, lorsque la concurrence est réelle, constitue un meilleur point de repère; le Gouvernement entend travailler à la conclusion d'accords équitables fondés sur ce principe. Il y aura sans doute des cas où ce principe, malgré sa valeur, ne saurait être appliqué, notamment pour permettre la mise en œuvre des lignes de conduite relatives à la réduction des disparités économiques régionales et à une meilleure répartition de l'industrie.

Le Gouvernement effectue en ce moment un examen général de la capacité des réseaux actuels, ferroviaire et routier, aérien et maritime, eu égard aux besoins présents et futurs quant au transport des voyageurs et des marchandises. On étudie également le rôle des différents organismes qui administrent, exploitent et réglementent les transports. Il s'agit là de cerner l'action du Gouvernement à ce sujet dans les secteurs publics et privé, de déterminer la manière la plus rationnelle d'utiliser les capitaux disponibles et d'établir le moyen le plus convenable de réaliser l'équilibre entre les règlements en vigueur et l'intervention directe du Gouvernement. Même s'il sera fait appel à la collaboration de toutes les parties intéressées, il faudra, en raison de l'ampleur de ces problèmes, que le Gouvernement fédéral se charge des travaux de coordination. De ces diverses initiatives il résultera la mise en œuvre, au cours des prochaines années, selon un rythme adapté à la capacité financière globale du Gouvernement, d'un programme de changement destiné à instaurer un système de transport moderne, sûr, efficace et coordonné.

Le Gouvernement est disposé à entreprendre immédiatement certaines démarches de nature à améliorer les services de transport au Canada, sans nuire d'aucune manière à la révision prochaine de la politique de base:

- un programme sera mis à exécution en collaboration avec les compagnies de chemins de fer et aboutira éventuellement à la création d'un nouveau mécanisme gouvernemental, chargé de la gestion effective de tous les transports terrestres;
- des programmes expérimentaux destinés à améliorer progressivement un certain nombre de services ferroviaires interurbains, pour le transport des voyageurs, seront mis en œuvre immédiatement;
- on fera en sorte qu'il y ait une quantité suffisante de wagons, pour répondre aux besoins futurs, ainsi que pour résoudre les problèmes d'accès par chemin de fer à tous les principaux ports et marchés;
- on améliorera les services de transport depuis et vers les régions éloignées; on accroîtra l'aide offerte aux aéroports situés dans les petites municipalités et on instituera un nouveau programme de subventions aux aéroports situés dans les régions en voie de développement du pays;
- vous serez saisis d'un projet de loi concernant l'aménagement au Canada des installations portuaires les plus efficaces, compte tenu des intérêts locaux, régionaux et nationaux;
- des mesures seront prises pour la construction de cargos brise-glace de propriété canadienne, destinés à servir dans le Nord;
- on proposera l'établissement d'une commission indépendante chargée de faire enquête en cas d'accidents;
- on élaborera de nouvelles lois concernant la marine marchande et la navigation côtière au Canada;
- on veillera à ce que des données concernant le coût du transport ferroviaire soient mises à la disposition des gouvernements provinciaux, en attendant que soit entreprise l'étude d'une loi plus complète sur l'information relative aux transports;
- on prendra d'autres mesures, qui tiendront compte des programmes régionaux et provinciaux d'expansion urbaine, afin d'accroître l'efficacité des réseaux de transport urbain et d'améliorer les services de banlieue.

[Texte]

Le Gouvernement croit nécessaire d'adopter de nouvelles dispositions en vue de mieux affirmer l'indépendance du Canada et de favoriser sa prise de conscience nationale. A cette fin, il vous proposera des mesures:

- pour réviser les lois relatives aux sociétés: on prévoira entre autres une disposition selon laquelle la majorité des membres du conseil d'administration des compagnies à charte fédérale devront être canadiens;
- pour permettre l'intervention de l'État dans les cas où une société étrangère interdirait à sa filiale canadienne de remplir des commandes d'exportation;

Discours du Trône

- pour veiller à ce que la transformation des ressources naturelles du Canada destinées à l'exportation se fasse davantage au pays même, ce qui donnera lieu à des consultations avec les provinces et à des négociations avec les autres pays;
- pour encourager l'innovation technologique au pays et de la mettre à la portée de l'industrie canadienne;
- pour faire en sorte que les permis accordés aux navires de pêche demeurent entre les mains des Canadiens;
- pour doter le pays d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté;
- pour proclamer *Ô Canada* hymne national du Canada;
- pour restructurer les conseils subventionnés par le Gouvernement fédéral et chargés d'accorder une aide financière à la recherche universitaire dans les domaines des sciences humaines, ainsi que des sciences naturelles;
- pour créer un organisme unique de régie des télécommunications;
- pour instituer un comité mixte de la Chambre et du Sénat afin d'étudier les questions relatives à l'avenir de la région de la capitale nationale;
- pour préserver le patrimoine national en incitant les institutions canadiennes à acheter des œuvres d'art, qui, autrement, seraient probablement exportées; et
- pour soutenir les entreprises culturelles canadiennes en étendant la portée des dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, en stimulant la vente des livres et des magazines canadiens et en engageant des discussions avec les gouvernements provinciaux sur les moyens à prendre pour accroître la diffusion des films canadiens dans les salles de cinéma commerciales du pays.

[Traduction]

Le Gouvernement accordera une attention prioritaire à la santé de la population en général, en insistant particulièrement sur la médecine préventive, notamment par l'amélioration de la condition physique des Canadiens. Une série d'événements athlétiques de première importance, dont les Jeux d'hiver du Canada de 1975, les Jeux olympiques de 1976, les Jeux d'été du Canada de 1977, et les Jeux du Commonwealth de 1978, devraient inciter tous les Canadiens, surtout les jeunes, à accroître leur participation et leurs performances.

L'examen du régime de sécurité sociale se poursuit avec la plus grande diligence. On espère en effet que l'étude des diverses formules de réforme du régime de sécurité du revenu sera suffisamment avancée pour permettre bientôt au ministre fédéral et à ses homologues des provinces de s'entendre sur la formule qu'ils jugeront la meilleure. On compte également que des propositions en vue de la réforme des services sociaux auront été définies d'ici peu.

Au nombre des objectifs prioritaires et pressants que nous nous fixons figurent l'enraiment du pillage de notre planète et l'assainissement de nos eaux, de notre atmosphère et de notre sol. Les mesures législatives suivantes seront prises à ces fins:

- protection accrue contre les substances contaminantes, de manière à favoriser la santé humaine et l'équilibre écologique; et
- réduction du déversement de déchets dans les océans, au moyen d'un accord international.

Le Gouvernement est également résolu à poursuivre le programme qu'il a institué afin de rendre tous les citoyens égaux devant la loi. A cette fin, une loi-cadre sera déposée pour assurer aux femmes un statut égal à celui des hommes dans les domaines de compétence fédérale. Le Gouvernement entend marquer d'une façon toute spéciale, en 1975, l'Année internationale de la femme.

— Autres mesures relatives à l'égalité devant la loi:

- une loi relative aux droits de l'homme;
- des modifications importantes au Code criminel;
- une loi prévoyant, relativement au pétrole et au gaz qui se trouvent dans les réserves indiennes, des taux de redevances comparables à ceux qu'exigent les provinces productrices de pétrole;
- un amendement permettant à la Cour suprême de juger plus expéditivement les causes dont elle est saisie et d'abolir le droit d'appel fondé uniquement sur des motifs d'ordre pécuniaire.

Le nombre des personnes qui cherchent à venir au Canada en qualité d'immigrants, d'étudiants et de travailleurs temporaires a augmenté rapidement. Un Livre vert, qui sera bientôt publié, servira de base à l'examen de cette question par la population, de même que par les autorités fédérales et provinciales.

Le volume des affaires publiques dont le Parlement est saisi augmente d'une année à l'autre, et la présente session ne fera pas exception à la règle. On est généralement d'avis, tant au Parlement qu'à l'exté-